

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1005

28 décembre 1999

SOMMAIRE

Acquatica S.A., Luxembourg	page 48240	Malescot S.A., Luxembourg	48214
(La) Boissière Holding S.A., Luxembourg	48206, 48207	Matimmo S.A., Luxembourg	48207
Euro Promo S.A., Livange	48194	Mawysfin International S.A., Luxembourg	48211, 48213
Eurosys, S.à r.l., Rumelange	48194	Meccanica Finanziaria International S.A., Luxbg	48216
Eurotank, G.m.b.H., Ehnen	48194	Methusala S.A.H., Luxembourg	48216
Fiduciaire Henzig et Scherer, Société Civile, Luxembourg	48195	Mexel S.A., Luxembourg	48215
Fimadel S.A.H., Luxembourg	48195	Mossack Fonseca & Co (Luxembourg), S.à r.l., Rameldange	48215
Financière des Minquiers S.A., Luxembourg	48195	Musi Investment S.A., Luxembourg-Kirchberg	48216
Financière R. Geiger S.A., Luxembourg	48195	Mutuel Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	48216
Financière Zoe S.A., Luxembourg	48196	Neber-Bau, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	48216
Finflex S.A., Luxembourg	48197, 48198	New Lecta S.A., Luxembourg	48217
Framus S.A., Luxembourg	48198	Norim S.A.H., Luxembourg	48238
Freud S.A., Luxembourg	48199	Oberweis, S.à r.l., Luxembourg	48217
Genetron S.A., Luxembourg	48199	Oetrange Immobilière et Financière S.A., Luxembourg	48217
Geofinance, S.à r.l., Mamer	48200	Pennsylvania Holding S.A., Luxembourg	48217
Georose 1, S.à r.l., Mamer	48200	Pinas S.A., Luxembourg	48213
Georose 2, S.à r.l., Mamer	48200	P & PLS S.A., Luxembourg	48218
Georose 3, S.à r.l., Mamer	48201	Primafood S.A., Eschweiler/Junglinster	48221
Georose 4, S.à r.l., Mamer	48201	Queensdale International Holdings S.A., Luxembg	48222
Georose 5, S.à r.l., Mamer	48201	Rabobank Holland Fund, Sicav, Senningerberg	48218
Gesticom S.A., Luxembourg	48202	Rabobank Select Fund, Sicav, Senningerberg	48219
Gestion Hôtelière Internationale S.A., Howald	48200	Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds Management S.A., Luxembourg	48222
Global Trad S.A.H., Luxembourg	48202	Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds, Sicav, Senningerberg	48220
GR Lux, S.à r.l., Luxembourg	48228	Ramirez-Data S.A., Luxembourg	48223
Henzig et Scherer, S.à r.l., Luxembourg	48202	Ramirez Electro S.A., Luxembourg	48223
H.R. Participations S.A., Luxembourg	48203	Ramirez-Investments, S.à r.l., Luxembourg	48224
IC Invest Holdings S.A., Luxembourg	48202	Restauration Façades, S.à r.l., Rodange	48224
Insinger Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg	48203	Rincette, S.à r.l., Luxembourg	48223
Interelectronic S.A. Luxembourg, Luxembourg	48204	(Le) Relais Autoroute Capellen, S.à r.l., Luxembg	48209
Intrasoft International S.A., Helfent-Bertrange	48201	Rone, S.à r.l., Itzig	48224
Inturm Société Holding, Urmet International Société Holding S.A., Luxembourg	48238	Ropus S.A., Luxembourg	48225
Investissement International Immobilier S.A., Luxembourg	48205	Roxane S.A., Luxembourg-Kirchberg	48226
Justap Holding S.A., Luxembourg	48205	Sabrine II, S.à r.l., Strassen	48226
Justelle Holdings S.A., Luxembourg	48205	Sava & Company, S.C.A., Luxembourg	48226
Kimland Holding S.A., Luxembourg	48205	Schorndorf Investments Holding S.A., Luxembg	48226
Kultour, S.à r.l., Luxembourg	48207	S.C.I. Geesseknaeppchen, Luxembourg	48227
Languages de Luxe S.A., Luxembourg	48210	Segeco S.A., Luxembourg	48227
Liberty Newport World Portfolio, Sicav, Senningerberg	48214	Sigmund S.A.H., Luxembourg	48228
Lion Cockpit S.A., Luxembourg	48233	Sogrho Finance S.A., Esch-sur-Alzette	48224, 48225
Lux Montagne Industriel S.A., Luxembourg	48214	Soparmecfin S.A., Luxembourg	48228
(La) Maison du Tapis, S.à r.l., Luxembourg	48210	(Le) Titan S.A., Luxembourg	48210, 48211
Maky Holding S.A.H., Bereldange	48235	Ventaglio International S.A., Luxembourg	48226
		Zukunft Anlagen S.A., Luxembourg	48231, 48233

EURO PROMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».
R. C. Luxembourg B 67.297.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 1999, vol. 314, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour EURO PROMO S.A.
Signature

(53001/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

EUROSYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 50-52, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 41.102.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 560 du 1^{er} décembre 1992, modifiée par le même notaire en date du 3 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 381 du 16 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROSYS, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(53002/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

EUROTANK, G.m.b.H. Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut
H. R. Luxemburg B 62.563.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am achtundzwanzigsten Oktober.
Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft deutschen Rechts mit beschränkter Haftung REEDEREI JAEGER, G.m.b.H., mit Sitz in D-47198 Duisburg,

hier vertreten durch ihre beiden Geschäftsführer Herr Klaus Valentin, Kaufmann, wohnhaft zu D-47495 Rheinberg, Clevischestr. 28 und Herr Dr. Gunther Jaegers, Diplom-Kaufmann, wohnhaft zu D-47661 Issum, An de Krütspasch 16.

Die Erschienene ist alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROTANK, G.m.b.H., mit Sitz in Ehnen, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 6. Januar 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 250 vom 16. April 1998, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 62.563, mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je fünftausend Luxemburger Franken (5.000,-), vollständig eingezahlt, welche bisher gehalten wurden durch die vorgenannte REEDEREI JAEGER, G.m.b.H.

Beschluss

Es wird beschlossen den Rücktritt des technischen Verwalters Herrn Heinz Dieter Striepen, Schiffsführer, wohnhaft zu D-47661 Issuin, 142, Rheurderstrasse anzunehmen und ihm Entlast für seine Tätigkeit als Geschäftsführer seit der Gründung bis zum heutigen Tage zu gewähren.

Herr Klaus Valentin soll vom heutigen Tage an als technischer Geschäftsführer gelten und nicht mehr administrativer Geschäftsführer sein.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers Klaus Valentin und des verbleibenden administrativen Geschäftsführers Dr. Gunther Jaegers vorgenannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Valentin, G. Jaeger, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 1999, vol. 463, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 novembre 1999.

A. Lentz.

(53003/221/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FIDUCIAIRE HENZIG ET SCHERER S.C., Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Suite à une décision de l'assemblée générale des associés le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante:

L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53004/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FIMADEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.075.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Signature.

(53005/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FINANCIERE R. GEIGER, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.394.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 25 octobre 1999 à 11.00 heures

Nomination de H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, comme commissaire aux comptes et remplacement de ERNST & YOUNG S.A., et reprenant le mandat en cours.

Ratification de la cooptation de Monsieur Marc Ambroisien demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Olivier Cizeron, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Ratification de la cooptation de Monsieur Reinald Loutsch, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Karl Guénard, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour extrait conforme

R. Geiger

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53007/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FINANCIERE DES MINQUIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.840.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE DES MINQUIERS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 298 du 30 avril 1998, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 106 du 20 février 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Reisen, employée privée, demeurant à Rombach-Perlé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

1. Décision de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.

2. Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, C. Koch, S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 120S, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 novembre 1999.

G. Lecuit.

(53008/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FINANCIERE ZOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.870.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE ZOE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 305 du 4 mai 1998, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 106 du 20 février 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Reisen, employée privée, demeurant à Rombach-Perlé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

1. Décision de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.

2. Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, C. Koch, S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 120S, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 novembre 1999.

G. Lecuit.

(53009/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FINFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.684.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour FINFLEX S.A.

Société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(53014/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FINFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.684.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour FINFLEX S.A.

Société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(53013/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FINFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.684.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour FINFLEX S.A.

Société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(53012/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FINFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.684.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour FINFLEX S.A.

Société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(53011/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FINFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.684.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour FINFLEX S.A.

Société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(53010/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FRAMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 54.125.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour FRAMUS S.A.

Signature

L'Administrateur-Délégué

(53015/771/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FRAMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 54.125.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour FRAMUS S.A.

Signature

L'Administrateur-Délégué

(53016/771/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FRAMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 54.125.

Extrait des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 1999 et d'une assemblée générale ordinaire et d'un conseil d'administration tenus en date du 5 mai 1999

Conseil d'administration:

A biffer:

Monsieur Francis Devalckeneer; (démission au 20 janvier 1999)

Madame Bernadette Boudin; (démission au 20 janvier 1999)

A insérer:

Monsieur Maurice Albert, administrateur (depuis le 21 février 1999)

Mademoiselle Delphine Albert, administrateur (depuis le 21 février 1999)

Le mandat des administrateurs vient à échéance lors de l'assemblée générale qui sera tenue en 2001.

Pouvoirs:

Après en avoir été expressément autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1999, le conseil d'administration du même jour nomme:

M. Maurice Albert, demeurant 14, rue du Grand-Vivier, B-4217 Waret l'Evêque au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature unique. Il pourra engager la société seul dans le cadre de la gestion journalière sans limite et sans préjudice aux pouvoirs réservés par la loi et les statuts au conseil et à l'assemblée générale.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Pour réquisition
FRAMUS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53017/771/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

FREUD, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 66.404.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Signature.

(53018/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GENETRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 35.368.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 octobre 1999

- Confirmation de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2002.

- Conversion du capital actuellement exprimé en Deutsche Mark (DEM) en Euros (EUR).

- Augmentation du capital social de trois cent six Euros et vingt-deux cents (306,22 Euros) pour le porter de son montant actuel de soixante-seize mille six cent quatre-vingt-treize Euros et soixante dix-huit cents (76.693,78) à soixante-dix-sept mille Euros (77.000,- Euros) par incorporation de bénéfices reportés.

- Suppression de la valeur nominale des actions.

- Adaptation de l'article 5 des statuts afférent aux mentions du capital comme suit:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt siebenundsiebzigtausend Euro (77.000,- Euro), eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Aktien ohne Nominalwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Kapital wird auf dreihundertdreißigtausend, eingeteilt in sechshundertfünfzig (650) Aktien ohne Nominalwert.»

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1999, vol. 529, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53019/794/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GENETRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 35.368.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1999, vol. 529, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(53020/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GEOFINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.
R. C. Luxembourg B 42.582.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 18 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 186 du 14 avril 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 1999, acte publié au Mémorial C n° 638 du 24 août 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOFINANCE, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(53021/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GEOROSE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.
R. C. Luxembourg B 42.583.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 18 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 202 du 23 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 1, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(53022/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GEOROSE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.
R. C. Luxembourg B 42.584.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 202 du 23 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 2, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(53023/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GESTION HOTELIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 38.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 1999

- La démission de Madame Marlies Greber de sa fonction d'administrateur a été acceptée.
- Madame Ivona Stölzel, demeurant à Urbacher, Weg 18, D-51149 Kéoln, a été nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 37, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53028/794/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GEOROSE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.
R. C. Luxembourg B 42.585.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 202 du 23 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 3, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(53024/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GEOROSE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.
R. C. Luxembourg B 42.586.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 202 du 23 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 4, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(53025/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GEOROSE 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.
R. C. Luxembourg B 42.587.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 202 du 23 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 5, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(53026/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Helfent-Bertrange, 2, rue Pletzer.
R. C. Luxembourg B 56.565.

EXTRAIT

A l'issue du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 juin 1999, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Socrates P. Kokkalis, demeurant à Athènes, Président du Conseil d'Administration
Monsieur Georges K. Deligiannis, demeurant à Athènes, Administrateur-Délégué
Monsieur Petros S. Kokkalis, demeurant à Athènes,
Monsieur Karollos G. Gikas, demeurant à Athènes,
Monsieur Yannis K. Kalogeras, demeurant à Athènes.

Luxembourg, le 29 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53038/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GESTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.100.

Par la présente, Monsieur Philippe Medart, démissionne avec effet au 29 septembre 1999 de son poste d'administrateur de la société GESTICOM S.A. (R.C. Luxembourg B 53.100).

Strassen, le 26 octobre 1999.

CIE LUX DE REVISION, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53027/678/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GLOBAL TRAD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.981.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1999 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Signature.

(53029/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

HENZIG ET SCHERER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 70.802.

Suite à une décision de l'assemblée générale des associés, le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante:

L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53030/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

IC INVEST HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.169.

Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Dr. Ulrich Kaffarnik

- Ernst Winklmeier

- Hans Christian Schmidt

Luxembourg, le 25 octobre 1999

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53032/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

IC INVEST HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 64.169.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Sitzung des Verwaltungsrates vom 28. September 1999

Herr Hans Christian Schmidt wurde zum Mitglied des Verwaltungsrates für die Dauer bis zur Gesellschafterversammlung, die über das am 30. Juni 1999 endende Geschäftsjahr befindet, ernannt.

25. Oktober 1999.

Für den Verwaltungsrat
Unterschrift

Für den Verwaltungsrat
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53032/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

H.R. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.639.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(53031/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

INSINGER CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 62.466.

Minutes of the Meeting of the Shareholder in the company limited by shares having its corporate seat in Luxembourg, held on October 1st, 1999 at 15.00 at the offices of the company

Attendance list

Shareholder	Signature	Number of	
		Shares	Votes
BLASCHEFFE NOMINEES LIMITED	Signature	1,249	1,249
MARDASSON NOMINEES LIMITED	Signature	1	1

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairman of the Meeting.

The Chairman requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BLASCHEFFE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company, effective as per 1st October 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to accept the resignation of BLASCHEFFE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company, effective as per 1st October 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to discharge and release BLASCHEFFE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to discharge and release BLASCHEFFE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to indemnify and hold harmless BLASCHEFFE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which BLASCHEFFE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to indemnify and hold harmless BLASCHEFFE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which BLASCHEFFE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint Mr Stephen Hutchings, Miss. Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 1st October 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to appoint Mr Stephen Hutchings, Miss Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. , as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 1 October 1999.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings
Chairman

E. Crowley
Secretary

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société limitée en actions, ayant son siège social à Luxembourg, tenue le 1^{er} octobre 1999 à 15.00 heures aux bureaux de la Société

Liste de présences

Actionnaire	Signatures	Nombre de	
		Actions	Votes
BLASCLETTE NOMINEES LIMITED	Signature	1.249	1.249
MARDASSON NOMINEES LIMITED	Signature	1	1

L'Assemblée nomme Stephen Hutchings comme Président de la réunion.

Le Président demande à Eimear Crowley de tenir le procès-verbal de l'Assemblée.

Le Président ouvre la réunion et constate que l'intégralité du capital social est représenté à l'Assemblée. En conséquence, l'Assemblée peut adopter des résolutions votée à l'unanimité, même si toutes les formalités concernant la convocation à l'Assemblée n'ont pas été respectées.

Le Président confirme que, conformément au registre des actionnaires de la Société, aucun dépôt de recettes ou usufruit n'a été réalisé sur le capital, et qu'aucun certificat d'actions n'a été émis en coopération avec la Société.

Le Président propose alors d'accepter la démission de BLASCLETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateurs de la Société à partir du 1^{er} octobre 1999.

Après discussion, il a été accepté à l'unanimité d'accepter la démission de BLASCLETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateurs de la Société à partir du 1^{er} octobre 1999.

Le Président propose ensuite de décharger BLASCLETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. de toute responsabilité pour la gestion de la Société durant les dernières années.

Après discussion, il a été accepté à l'unanimité de décharger BLASCLETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. de toute responsabilité pour la gestion de la Société durant les dernières années.

Le Président propose ensuite de protéger BLASCLETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. contre toute plainte concernant la manière avec laquelle BLASCLETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. ont géré la Société durant leurs années de services.

Après discussion, il a été accepté à l'unanimité de protéger BLASCLETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. contre toute plainte concernant la manière avec laquelle BLASCLETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. ont géré la Société durant leurs années de services.

Le Président propose ensuite de nommer Monsieur Stephen Hutchings, Mlle Eimear Crowley et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., comme administrateurs de la Société et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateur-délégué de la Société à partir du 1^{er} octobre 1999.

Après discussion, il a été accepté à l'unanimité de nommer Monsieur Stephen Hutchings, Mlle Eimear Crowley et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., comme administrateurs de la Société et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateur-délégué de la Société à partir du 1^{er} octobre 1999.

Tous les points prévus à la réunion ayant été débattus, la séance a été levée.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53034/000/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 2.622.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53035/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

INVESTISSEMENT INTERNATIONAL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 1999

1. L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros.
2. L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69) euros à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par versement en numéraire.

3. L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 3 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale en remplacement de «le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

en langue allemande:

«Das Gesellschaftskapital wird auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) festgelegt und wird durch eintausend-zweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nominalwert.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53039/794/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

JUSTELLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.090.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Signature.

(53040/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

JUSTAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.558.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Signature.

(53041/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

KIMLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.162.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 octobre 1999

Conformément à l'article 13 des statuts et à l'autorisation donnée par les actionnaires, le conseil d'administration décide de nommer Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, administrateur-délégué de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53042/794/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LA BOISSIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.648.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA BOISSIERE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 750 du 16 octobre 1998, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 269 du 19 avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marinette Bacaille, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Michèle Bajard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Muriel Tixier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

1. Réduction de capital social à concurrence de 4.016.065,- FRF pour le porter de son montant actuel de 5.000.000,- FRF à 983.936,- FRF par remboursement aux actionnaires du capital réduit, afin d'adapter le capital aux objectifs économiques de la société et suppression de la valeur nominale des actions.

2. Décision de transformer le capital social de 983.936,- FRF en 150.000,- EUR.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 150.000,- EUR (cent cinquante mille Euros) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de 30,- EUR (trente Euros) chacune.

4. Suppression du capital autorisé et suppression des alinéas 2,5 et 6 de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de quatre millions seize mille soixante-quatre francs français (4.016.064,- FRF) pour le ramener de cinq millions de francs français (5.000.000,- FRF) à neuf cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-six francs français (983.936,- FRF) par remboursement aux actionnaires dudit montant au pro rata de leur participation dans la société, afin d'adapter le capital aux objectifs économiques de la société.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital de francs français (FRF) en Euros (EUR) au taux de change égal à 6,55957,- FRF pour 1,- EUR applicable dès le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide également de changer tous les comptes dans les livres de la société de Francs Français en Euros.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'instaurer une nouvelle valeur nominale à trente Euros (30,- EUR) par action.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de trente Euros (30,- EUR) chacune.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions. L'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bacaille, M. Bajard, M. Tixier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 120S, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 novembre 1999.

G. Lecuit.

(53044/220/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LA BOISSIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 novembre 1999.

G. Lecuit.

(53045/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

KULTOUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.306.

Assemblée générale extraordinaire du lundi, le 8 novembre 1999

Présence:

Monsieur Marc Angel, détenteur de 250 parts

Monsieur Pascal Bley, détenteur de 251 parts

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des voix de:

- révoquer Monsieur Laurent Balon, demeurant 28, rue des Près à L-8147 Bridel du poste de gérant avec effet immédiat,

- nommer Monsieur Pascal Bley, demeurant 34, rue du Golf à L-1651 Senningerberg gérant de la société avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour extrait conforme

M. Angel P. Bley

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1999, vol. 530, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53043/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

MATIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 29.515.

Minutes of the Meeting of the Shareholders in the company limited, having its corporate seat in Luxembourg, held on the 9th September 1999 at 15h00, at the offices of the Company.

Attendance list

Shareholder	Signature	Number of	
		Shares	Votes
INSINGER TRUST HOLDINGS LIMITED (represented by virtue of the attached powers of attorney.)		4,000	4,000
The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairman of the Meeting. The Chairman requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.			

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director effective as per 9th September 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to accept the resignation of BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Directors of the Company and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director, effective as per 9th September 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to discharge and release BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to discharge and release BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to indemnify and hold harmless BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to indemnify and hold harmless BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. and BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint Mr Stephen Hutchings, Miss. Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 9th September 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to appoint Mr Stephen Hutchings, Miss. Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., as Directors of the Company INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 9th September 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION S.A. as Statutory Auditor of the company, effective as per 9th September 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to accept the resignation of BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION S.A. as Statutory Auditor of the company, effective as per 9th September 1999.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint CHURCHILL & Co. as Auditor of the company, effective as per 9th September 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to appoint CHURCHILL & CO. as Auditor of the company, effective as per 9th September 1999.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings
Chairman

E. Crowley
Secretary

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société limitée en actions, ayant son siège social à Luxembourg, tenue le 1^{er} octobre 1999 à 15.00 heures aux bureaux de la Société

Actionnaire	Signatures	Nombre de	
		Actions	Votes
INSINGER TRUST HOLDINGS LIMITED (représenté en vertu de la procuration ci-jointe.)	Signature	4.000	4.000

L'Assemblée nomme Stephen Hutchings comme Président de la réunion.

Le Président demande à Eimear Crowley de tenir le procès-verbal de l'Assemblée.

Le Président ouvre la réunion et constate que l'intégralité du capital social est représenté à l'Assemblée. En conséquence, l'Assemblée peut adopter des résolutions votée à l'unanimité, même si toutes les formalités concernant la convocation à l'Assemblée n'ont pas été respectées.

Le Président confirme que, conformément au registre des actionnaires de la Société, aucun dépôt de recettes ou usufruit n'a été réalisé sur le capital, et qu'aucun certificat d'actions n'a été émis en coopération avec la Société.

Le Président propose alors d'accepter la démission de BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateurs de la Société, et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateur-délégué à partir du 9 septembre 1999.

Après discussion, il a été accepté à l'unanimité d'accepter la démission de BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateurs de la Société, et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateur-délégué à partir du 9 septembre 1999.

Le Président propose ensuite de décharger BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. de toute responsabilité pour la gestion de la Société durant les dernières années.

Après discussion, il a été accepté à l'unanimité de décharger BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. de toute responsabilité pour la gestion de la Société durant les dernières années.

Le Président propose ensuite de protéger BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. contre toute plainte concernant la manière avec laquelle BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. ont géré la Société durant leurs années de services.

Après discussion, il a été accepté à l'unanimité de protéger BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. contre toute plainte concernant la manière avec laquelle BLASCHETTE NOMINEES Ltd., MARDASSON NOMINEES Ltd. et BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. ont géré la Société durant leurs années de services.

Le Président propose ensuite de nommer Mr Stephen Hutchings, Mlle Eimear Crowley et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., comme administrateurs de la Société et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateur-délégué de la Société à partir du 9 septembre 1999.

Après discussion, il a été accepté à l'unanimité de nommer Mr Stephen Hutchings, Mlle Eimear Crowley et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., comme administrateurs de la Société et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateur-délégué de la Société à partir du 9 septembre 1999.

Le Président propose ensuite d'accepter la démission de BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION Ltd. comme Commissaire de la Société à partir du 9 septembre 1999.

Après discussion, il a été accepté à l'unanimité d'accepter la démission de BAYARD (LUXEMBOURG) ADMINISTRATION Ltd. comme commissaire de la Société à partir du 9 septembre 1999.

Le Président propose ensuite de nommer CHURCHILL & Co. comme commissaire de la Société à partir du 9 septembre 1999.

Après discussion, il a été accepté de nommer CHURCHILL & Co. comme commissaire de la Société à partir du 9 septembre 1999.

Tous les points prévus à la réunion ayant été débattus, la séance a été levée.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53055/000/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LE RELAIS AUTOROUTE CAPELLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8301 Luxembourg, Boîte Postale 16.

R. C. Luxembourg B 21.925.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 août 1984, acte publié au Mémorial C n° 268 du 4 octobre 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 209 du 26 juin 1990.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE RELAIS AUTOROUTE CAPELLEN, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signatures

(53048/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LA MAISON DU TAPIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 39.492.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1999, vol. 530, fol. 51, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Signatures.

(53046/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LANGUAGES DE LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.315.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1999, vol. 530, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LANGUAGES DE LUXE S.A.

Signature

(53047/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LE TITAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.536.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE TITAN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 52.536,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 638 du 14 décembre 1995,

les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant on date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 82 du 10 février 1999.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang-sur-Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs français (FRF 5.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et de supprimer dans les statuts toute mention à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Suite à cette modification l'article seize (16) des statuts ont dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 1999, vol. 854, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1999.

F. Kessler.

(53049/219/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LE TITAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.536.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 novembre 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1999.

F. Kessler.

(53050/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

MAWYSFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.074.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twelfth day of October.

Before Us, Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Catherine Day-Royemans, bank employee, residing in B-Metzert-sur-Attert,

acting in her capacity as a special proxy holder of the board of directors of the société anonyme MAWYSFIN INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated by notarial deed on the 18th of November 1998, published in the Mémorial C, number 43 of the 26th of January 1999, the Articles of Incorporation of which have not been amended since;

by virtue of the authority conferred to her by decision of the board of directors, taken at its meeting of the 12th of October 1999; a certified copy of the minutes of the said meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme MAWYSFIN INTERNATIONAL S.A., amounts presently to two billion five hundred million italian lira (ITL 2,500,000,000.-), divided into twenty-five thousand (25.000) shares without par value, all fully paid up.

II.- That on terms of article three of the articles of incorporation, the authorised capital has been fixed at ten billion italian lira (ITL 10,000,000,000.-), and the board of directors has been authorised to increase the capital of the Company, to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and to amend article three of the articles of incorporation so as to reflect the increase of capital.

III.- That the board of directors, in its meeting of the 12th of October 1999, and in accordance with the powers conferred to it by article three of the articles of incorporation, has realised a first part of the authorised increase of capital and specifically by the amount of two billion five hundred million italian lira (ITL 2,500,000,000.-), so as to raise the subscribed capital from its present amount of two billion five hundred million italian lira (ITL 2,500,000,000.-) up to five billion italian lira (ITL 5,000,000,000.-), by the creation and issue of twenty-five thousand (25,000) new shares without par value, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article three of the Articles of Incorporation, the Board of Directors has waived to the extent necessary the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and has accepted the subscription of the total twenty-five thousand (25,000) new shares, by the société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

V.- That all the twenty-five thousand (25,000) new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up by contribution in cash in a banking account of MAWYSFIN INTERNATIONAL S.A., so that the amount of two billion five hundred million italian lira (ITL 2,500,000,000.-) is as from now at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realisation of this first portion of the authorised share capital increase, the first paragraph of article three of the articles of incorporation is consequently amended and reads as follows:

«**Art. 3. First Paragraph.** The subscribed capital is set at five billion italian lira (ITL 5,000,000,000.-), divided into fifty thousand (50,000) shares without par value, entirely paid in.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six hundred and thirty thousand Luxembourg francs (LUF 630,000.-).

For the purposes of registration, the aforesaid increase of capital is valued at fifty-two million eighty-four thousand five hundred and fifty Luxembourg francs (LUF 52,084,550.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert-sur-Attert, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme MAWYSFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte notarié du 18 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 43 du 26 janvier 1999, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

en vertu d'un pouvoir à elle conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 12 octobre 1999. Une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme MAWYSFIN INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (ITL 2.500.000.000.-), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions sans valeur nominale, intégralement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois (3) des statuts, le capital autorisé est fixé à dix milliards de liras italiennes (ITL 10.000.000.000.-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et à modifier l'article trois des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 12 octobre 1999 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article trois des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée à concurrence de deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (ITL 2.500.000.000.-) de manière à porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (ITL 2.500.000.000.-) à cinq milliards de liras italiennes (ITL 5.000.000.000.-) par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles sans

désignation de la valeur nominale, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et a décidé d'admettre à la souscription de la totalité des vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles, la société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

V.- Que les vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites par le souscripteur susmentionné et libérées intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme MAWYSFIN INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de deux milliards cinq cents millions de lires italiennes (ITL 2.500.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation du capital autorisée, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cinq milliards de lires italiennes (ITL 5.000.000.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 630.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social ci-avant réalisée est évalué à cinquante-deux millions quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 52.084.550,-).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Royemans, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1999, vol. 845, fol. 22, case 10. – Reçu 520.845 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 novembre 1999.

J.-J. Wagner.

(53056/239/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

MAWYSFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 1999.

J.-J. Wagner.

(53057/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

PINAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.014.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 octobre 1999 que Messieurs Maurice Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Ernster et Jean-Pierre Winandy, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette ont démissionné de leur fonction d'administrateur, décharge leur ayant été accordée pour l'exercice de leur fonction jusqu'en date du 1^{er} octobre 1999.

L'Assemblée Générale Ordinaire a ensuite procédé à la nomination de Madame Sonja Linz, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettembourg et Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg en qualité d'administrateur.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1999, vol. 530, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(53279/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1999.

LUX MONTAGNE INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 35, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 1999.

(53053/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

MALESCOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 46.070.

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue en date du 1^{er} juin 1999 au siège social déposé en date du 4 juin 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 575 du 27 juillet 1999 doit se lire comme suit:

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Le Conseil d'Administration se compose de

- Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour réquisition
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53054/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LIBERTY NEWPORT WORLD PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 25.904.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53051/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LIBERTY NEWPORT WORLD PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 25.904.

Minutes of the annual general meeting of shareholders 30 July 1999

The Annual General Meeting of shareholders was held at 12 noon at the principal office of the Company, in Luxembourg.

Chairman	John Sutherland was elected as Chairman of the meeting.
Secretary	Anne-Marie Phipps was elected as Secretary of the meeting.
Scrutineer	Nathalie Wilmart was elected as Scrutineer of the meeting.

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 March 1999.
3. Distribution of dividends.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

List of attendance

The Chairman of the meeting declared that from the attendance list that 6,898 shares were present or represented at the meeting and it appeared that all the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

Resolutions

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.

Both reports were read and approved by the meeting.

2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 March 1999.

The meeting reviewed and approved the Statement of Net Assets and Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 March 1999.

3. Distribution of dividends.

The chairman informed the meeting that the quorum requirement for voting on this item of the agenda had not been reached and that a second meeting of shareholders will be called in accordance with the provisions of company law.

4. Discharge of the Directors.

It was noted that at the last annual general meeting of shareholders in July 1998, Mr Brian Davies and Mr Philip Malet de Carteret should have been elected as directors.

The meeting approved the appointment of Mr Davies and Mr Malet as Directors for the year ending 30 July 1999.

The meeting agreed to discharge all the Directors for the proper performance of their duties for the financial year ended 31 March 1999.

5. Election of the Directors.

The meeting agreed to re-elect the following Directors for the period until the next annual general meeting of shareholders:

Lord Wakehurst

Mr Charles Robert Edge

Mr John Benning

Mr Peter Francis Gray

Mr John Jessen

Mr Trevor Brian Davies

Mr Philip Malet de Carteret

The meeting agreed to appoint Mr Lewis Nisbet Johnson as a new Director for the period until the next annual general meeting, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

6. Election of the Independent Auditor.

The meeting agreed to re-elect ERNST & YOUNG S.A. as auditor for the financial year ended 31 March 2000.

7. Any other business.

There being no other business, the Chairman thanked those shareholders and their representatives who attended and declared the meeting closed at 12.30 p.m.

Signature	Signature	Signature
<i>Chairman</i>	<i>Secretary</i>	<i>Scrutineer</i>

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53052/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

MEXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.

R. C. Luxembourg B 47.598.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Signatures.

(53060/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

MOSSACK FONSECA & CO (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rameldange.

R. C. Luxembourg B 29.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 35, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 1999.

(53061/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.004.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour extrait conforme
MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(53058/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

METHUSALA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire
R. C. Luxembourg B 8.513.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Signature.

(53059/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

MUSI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 62.103.

Les bilans aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 1999, vol. 530, fol. 43, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(53062/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

MUTUEL BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 31.730.

Depuis le 24 juillet 1998, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Jean Deeker, président
- Monsieur Pierre Font, administrateur-délégué
- Monsieur Bernard Bartelmann
- Monsieur Lucien Borra
- Monsieur Bruno Brouchiquan
- Monsieur Christian Klein
- Monsieur Henri Meyer
- Monsieur Paul Schwartz

MUTUEL BANK LUXEMBOURG
P. Font
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53063/255/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

NEBER-BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 57.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 35, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 1999.

(53064/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

NEW LECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 72.198.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 2 novembre 1999 que les résolutions suivantes ont été prises:

- acceptation des démissions de Monsieur Stef Oostvogels, Monsieur Stéphane Hadet, et Mademoiselle Delphine Tempe, administrateurs actuellement en fonctions;
- nomination de Monsieur Bruce Hardy McLain demeurant à Londres, de Monsieur Andrea Minguzzi demeurant à Bruxelles, et de Monsieur Ronald Leonard Singer demeurant à Paris en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 1999.

NEW LECTA S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53065/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

OBERWEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 51, Kolhenberg.
R. C. Luxembourg B 46.453.

Constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 mai 1990, publié au Mémorial C n° 443 du 29 novembre 1990, modifiée suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 157 du 22 avril 1994, modifiée suivant acte reçu par-devant le même notaire, en date du 11 août 1994, publié au Mémorial C n° 508 du 7 décembre 1994, modifiée suivant acte reçu par-devant le même notaire, en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial C n° 525 du 17 juillet 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBERWEIS, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(53066/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

OETRANGE IMMOBILIERE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.797.

—
Le bilan rectifié au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour OETRANGE IMMOBILIERE ET FINANCIERE S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53067/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

PENNSYLVANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.281.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(53068/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

**P & PLS S.A., Société Anonyme,
(anc. P.J.L. TOITURES S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1999.

(53069/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RABOBANK HOLLAND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.747.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Signature.

(53073/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RABOBANK HOLLAND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.747.

Minutes of the annual general meeting of shareholders 31 August 1999

The Annual General Meeting of shareholders was held at 15.00 hours at the registered office of the Company, in Luxembourg.

Chairman: Paul Robat was elected as Chairman of the meeting.
Secretary: Anne-Marie Phipps was elected as Secretary of the meeting.
Scrutineer: Sonia Morin was elected as Scrutineer of the meeting.

Agenda:

1. Approval of the Report of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 31 May 1999.
3. Approval of the allocation of results.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

List of Attendance:

The Chairman of the meeting declared that from the attendance list 1,565,310 shares were present or represented at the meeting and it appeared that all the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

Resolutions

1. Approval of the report of the independent auditor
The report was read and approved by the meeting.
2. Approval of the statement of net assets and statement of operations for the year ended 31 May 1999
The meeting reviewed and approved the Statement of Net Assets and the Statement of Operations for the year ended 31 May 1999.
3. Approval of the allocation of results
The meeting agreed that no distribution would be made for the period ended 31 May 1999.
4. Discharge of the Directors
The meeting agreed to discharge the Directors for the proper performance of their duties during the year ended 31 May 1999.
5. Election of the Directors
The meeting agreed to re-elect the following Directors for the period until the next Annual General Meeting of shareholders:
Mr H.W.E. Riedlin
Mr T. Van Rijckevorsel
Mr G.-J. Has
Mr A. Elvinger
The meeting did not propose to re-elect Mr J.-P. Van Keymeulen as a Director for the forthcoming period.

The meeting agreed to appoint Mr Stéfan Richter as a new Director for the period until the next annual general meeting, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

6. Election of the independent auditor

The meeting agreed to elect KPMG AUDIT as Auditor for the period of one year until the next Annual General Meeting of shareholders.

7. Any other business

There being no other business, the Chairman thanked those shareholders and their representatives who attended and declared the meeting closed at 15.30 hours.

Signature Signature Signature
The Chairman The Secretary The Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53074/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.780.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Signature.

(53075/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.780.

Minutes of the annual general meeting of shareholders 31. August 1999

The Annual General Meeting of shareholders was held at 14.00 hours at the registered office of the Company, in Luxembourg.

Chairman: Paul Robat was elected as Chairman of the meeting.

Secretary: Anne-Marie Phipps was elected as Secretary of the meeting.

Scrutineer: Sonia Morin was elected as Scrutineer of the meeting.

Agenda:

1. Approval of the Report of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 31 May 1999.
3. Approval of the allocation of results.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

List of attendance

The Chairman of the meeting declared that from the attendance list 409,825 shares were present or represented at the meeting and it appeared that all the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

Resolutions

1. Approval of the report of the independence auditor.

The report was read and approved by the meeting.

2. Approval of the statement on net assets and statement of operations for the year ended 31. May 1999.

The meeting reviewed and approved the Statement of Net Assets and the Statement of Operations for the year ended 31 May 1999.

3. Approval of the allocation of result.

The meeting agreed that no distribution would be made for the period ended 31 May 1999.

4. Discharge of the Directors.

The meeting agreed to discharge the Directors for the proper performance of their duties during the year ended 31 May 1999.

5. Election of the Directors.

The meeting agreed to re-elect the following Directors for the period until the next Annual General Meeting of shareholders:

Mr H.W.E. Riedlin

Mr T. Van Rijckevorsel

Mr G.-J. Has

Mr A. Elvinger

The meeting did not propose to re-elect Mr J.-P. Van Keymeulen as a Director for the forthcoming period.

The meeting agreed to appoint Mr Stéfan Richter as a new Director for the period until the next annual general meeting, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

6. Election of the independent auditor

The meeting agreed to elect KPMG AUDIT as Auditor for the period of one year until the next Annual General Meeting of shareholders.

7. Any other business

There being no other business, the Chairman thanked those shareholders and their representatives who attended and declared the meeting closed at 14.30 hours.

Signature Signature Signature
The Chairman The Secretary The Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53076/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 45.656.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Signature.

(53077/9/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 45.656.

Protokoll der Jahreshauptversammlung der Anteilhaber 22. Juni 1999 um 11.00 Uhr

Die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber wurde um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg abgehalten.

Anwesende Mitglieder des Verwaltungsrates:	Herr Peter Signer Dr. Gerard Fischer
Beisitzender:	Herr Heinz Hedinger Herr John Sutherland
Wahlen:	Folgende Personen wurden gewählt Vorsitzender: Herr Heinz Hedinger Protokollführer: Frau Anne-Marie Phipps Wahlprüfer: Herr Peter Signer

Tagesordnung:

1. Genehmigung des Berichts des Abschlussprüfers
2. Annahme der Nettovermögensaufstellung und der Erfolgsrechnung für das am 31. März 1999 abgeschlossene Geschäftsjahr
3. Beschluß zur Dividendenausschüttung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Abschlußprüfers
5. Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
6. Wahl des Abschlußprüfers
7. Verschiedenes

Anwesenheitsliste

Der Vorsitzende stellte fest

a) daß die Mitteilungen an die Anteilhaber am 14. Juni 1999 per Post versandt und am 4. Juni 1999 und 14. Juni 1999 im Luxemburger Wort und im Luxembourg Mémorial sowie am 4. Juni 1999 und 14. Juni 1999 im Schweizerischen Handelsamtblatt veröffentlicht wurden;

b) daß aus der Anwesenheitsliste 34.652.413 Anteile persönlich oder durch Vollmacht vertreten waren und daß man daher mit der Tagesordnung fortfahren konnte.

Beschlussfassungen

1. Genehmigung des Berichts des Abschlussprüfers
Der Bericht des Abschlußprüfers wurde genehmigt.
2. Annahme der Netto-Vermögensaufstellung und der Erfolgsrechnung für das am 31. März 1999 abgeschlossene Geschäftsjahr.
Die Nettovermögensaufstellung und die Erfolgsrechnung für das am 31. März 1999 abgeschlossene Geschäftsjahr wurden genehmigt.

3. Beschluss zur Dividendeausschüttung

Folgende Dividenden wurden genehmigt:

Zahltag: 2. Juli 1999 Stichtag (ex Div.): 24. Juni 1999

Sämtliche bis 16.00 Uhr des 22. Juni 1999 eingegangenen Käufe sind dividendenberechtigt.

Raiffeisen Swiss Money	CHF	5,00
Raiffeisen Euro Money	Euro	15,00
Raiffeisen US Dollar Money	USD	52,00
Raiffeisen Swiss Obli	CHF	3,30
Raiffeisen Swiss Ac	CHF	1,20
Raiffeisen Euro Obli	Euro	3,30
Raiffeisen Euro Ac	Euro	1,30
Raiffeisen Global Invest 25	CHF	2,70
Raiffeisen Global Invest 45	CHF	2,40
Raiffeisen Global Invest 100	CHF	null

4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers

Den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Abschlussprüfer wurde für das am 31. März 1999 abgeschlossene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

5. Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates

Die folgenden Personen wurden in den Verwaltungsrat wiedergewählt:

Herr Pierin Vincenz
Herr Signer
Dr. Gérard Fischer
Maître Philippe Hoss

6. Wahl des Abschlussprüfers

Die Versammlung beschloss, dass der Vorstand eine Prüfung der Abschlussprüfer vornehmen sollte und genehmigte die Wahl einer der folgenden Firmen: PricewaterhouseCoopers, KPMG oder ERNST & YOUNG zum Ende des Abschlusses für 31. März 2000. Die Versammlung ermächtigte den Vorstand einer dieser Firmen nach Betrachtung der Gebühren und Dienstleistungen zu ernennen.

7. Verschiedenes

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte vorlagen, wurde die Versammlung um 11.30 Uhr geschlossen. Daraufhin wurde dieses Protokoll vom Vorsitzenden, vom Protokollführer und vom Wahlprüfer unterzeichnet. Keiner der Anteilhaber äußerte den Wunsch, das Protokoll ebenfalls zu unterzeichnen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53078/000/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

PRIMAFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Eschweiler/Junglinster.

R. C. Luxembourg B 63.749.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 9 avril 1998, que:

1) les modifications suivantes sont intervenues au niveau des organes de la société:

démission de M. Pierre Hoffmann, Administrateur;
M. Dominique Ransquin, Administrateur;
M. Romain Thillens, Administrateur.

nomination de M. John Daems, 3A Rue Principale L-7475 Schoos;
Mathieu Van Laar, 8 T'Schlass L-9774 Urspelt;
CHASSAGNE S.A., 20, Kuelebiërg L-1870 Luxembourg;
M. John Daems est nommé administrateur-délégué.

Décharge a été donnée aux administrateurs sortants. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social 1998;

2) les pouvoirs de signature ont été fixés comme suit:

Sans préjudice aux pouvoirs réservés expressément par la loi et les statuts au conseil d'administration ou à l'assemblée générale, et après en avoir obtenu l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire du 09.04.1998, le conseil d'administration tenu en date du même jour a décidé que Monsieur John Daems, précité et Monsieur Frenz Biewers, administrateur de sociétés, demeurant à Kehlen, 13 Domaine de Brameschhof, peuvent engager la société dans le cadre de son objet social individuellement par leur seule signature.

Eschweiler, le 14 avril 1998.

Pour réquisition
PRIMAFOOD S.A.

J. Daems

L'Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53070/771/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

QUEENSDALE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 60.862.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 1999.

BAYARD LUXEMBOURG ADMINISTRATION LTD

Signature

(53071/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

QUEENSDALE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 60.862.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 1999.

BAYARD LUXEMBOURG ADMINISTRATION LTD

Signature

(53072/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 46.368.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Signature.

(53079/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 6D, route de Trèves.
H. R. Luxembourg B 46.368.

Protokoll der Jahreshauptversammlung der Anteilhaber 22. Juni 1999 um 11.30 Uhr

Die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber wurde um 11.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg abgehalten.

Anwesende Mitglieder des Verwaltungsrates: Herr Peter Signer

Herr John Sutherland

Beisitzender: Herr Heinz Hedinger

Wahlen:

Folgende Personen wurden gewählt:

Vorsitzender: Herr Heinz Hedinger

Protokollführer: Frau Anne-Marie Phipps

Wahlprüfer: Herr Peter Signer

Tagesordnung:

1. Genehmigung des Berichts des Abschlußprüfers
2. Annahme der Nettovermögensaufstellung und der Erfolgsrechnung für das am 31. März 1998 abgeschlossene Geschäftsjahr
3. Beschluß zur Dividendenausschüttung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Abschlußprüfers
5. Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
6. Wahl des Abschlußprüfers
7. Verschiedenes

Anwesenheitsliste

Der Vorsitzende erklärte, daß gemäß Anwesenheitsliste sämtliche Anteile persönlich oder durch Vollmacht vertreten waren, so daß man mit der Tagesordnung fortfahren konnte.

Beschlussfassungen

1. Genehmigung des Berichts des Abschlussprüfers
Der Bericht des Abschlußprüfers wurde angenommen.
2. Annahme der Netto-Vermögensaufstellung und der Erfolgsrechnung für das am 31. März 1998 abgeschlossene Geschäftsjahr

Die Nettovermögensaufstellung und die Erfolgsrechnung für das am 31. Dezember 1998 abgeschlossene Geschäftsjahr wurden angenommen.

3. Beschluss zur Dividendeausschüttung

Die Versammlung beschloß, keine Dividende auszuzahlen.

4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers

Das Prüfungshonorar von 134.400 LUF wurde für das am 31. Dezember 1998 abgeschlossene Geschäftsjahr genehmigt.

Den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Abschlußprüfer wurde für das am 31. Dezember 1998 abgeschlossene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

5. Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates

Folgende Personen wurden in den Verwaltungsrat wiedergewählt:

Herr Pierin Vincenz

Herr Peter Signer

Herr John Sutherland

6. Wahl des Abschlussprüfers

Die Versammlung beschloß, das der Vorstand eine Prüfung der Abschlussprüfer vornehmen sollte und genehmigte die Wahl einer der folgenden Firmen:

PricewaterhouseCoopers, KPMG oder ERNST & YOUNG zum Ende des Abschlusses für 31. Dezember 2000. Die Versammlung ermächtigte den Vorstand einer dieser Firmen nach Betrachtung der Gebühren und Dienstleistungen zu ernennen.

7. Verschiedenes

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte vorlagen, wurde die Versammlung um 12.00 Uhr geschlossen.

Unterschrift

Unterschrift

Unterschrift

Vorsitzender

Protokollführer

Wahlprüfer

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53080/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RAMIREZ-DATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 27, rue de Pont-Rémy.

R. C. Luxembourg B 59.574.

Constituée par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 9 juin 1997, acte publié au Mémorial C n° 503 du 16 septembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMIREZ-DATA S.A.
KMPG Experts Comptables
Signature

(53081/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RINCETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 35, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 1999.

(53085/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RAMIREZ ELECTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 27, rue de Pont-Rémy.

R. C. Luxembourg B 43.508.

Constituée par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 29 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 301 du 24 juin 1993.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMIREZ ELECTRO S.A.
KMPG Experts Comptables
Signature

(53082/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 27, rue de Pont-Rémy.

R. C. Luxembourg B 58.576.

Constituée par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 6 mars 1997, acte publié au Mémorial C n° 348 du 3 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l.

KMPG Experts Comptables

Signature

(53083/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RESTAURATION FACADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.

R. C. Luxembourg B 37.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 35, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 1999.

(53084/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

RONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Itzig.

R. C. Luxembourg B 23.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 35, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 1999.

(53086/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

SOGRHA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Bourgrund.

R. C. Luxembourg B 69.088.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SOGRHA FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 436 du 10 juin 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Carla Machado, comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Triole, employée privée, demeurant à F-Elzange.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Esch-sur-Alzette.

2. Modification subséquente de l'article 1, paragraphe 3 des statuts.

3. Acceptation de la démission d'un administrateur et du commissaire aux comptes.

Décharge à accorder à l'administrateur et au commissaire aux comptes démissionnaires.

4. Nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouveau commissaire aux comptes

5. Autorisation à donner au conseil d'administration pour déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Patrick Meskens.

6. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare à L-4039 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Bourgrund.

Deuxième résolution

A la suite de cette modification, l'article 1, paragraphe 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (paragraphe 3).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Mademoiselle Carla Machado au poste d'administrateur de la société et la démission de la société COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. au poste de commissaire aux comptes. L'assemblée leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer nouvel administrateur de la société:

Monsieur Patrick Meskens, comptable, demeurant à Mondercange.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

La société BURCO S.A., ayant son siège social à L-4039 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Bourgrund.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Patrick Meskens, préqualifié.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité Monsieur Patrick Meskens, préqualifié comme administrateur-délégué conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires, à l'article 9 des statuts et à l'article 60 de la loi régissant les sociétés commerciales.

Monsieur Patrick Meskens a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature. Les deux autres administrateurs auront pouvoir de signature conjointe à deux.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. Schmit, C. Machado, N. Triole, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 novembre 1999, vol. 463, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 novembre 1999.

A. Lentz.

(53097/221/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

SOGRHA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Bourgrund.

R. C. Luxembourg B 69.088.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 novembre 1999.

A. Lentz.

(53098/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

ROPUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.581.

Le bilan au 14 juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour ROPUS S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53087/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

ROXANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 30.374.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1999, vol. 530, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(53088/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

SABRINE II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 3, rue Belair.
R. C. Luxembourg B 28.761.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

(53089/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

SAVA & COMPANIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.484.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

(53090/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

SCHORNDORF INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.277.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour SCHORNDORF INVESTMENTS HOLDING S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(53091/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

VENTAGLIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 48.802.

L'assemblée générale du 29 octobre 1999 a, avec effet immédiat, remplacé l'administrateur démissionnaire, Monsieur Claudio Massa, par Monsieur Paolo Mondia, administrateur de sociétés, demeurant Alle Corti-6873 Corteglia, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 octobre 1999.

Les comptes annuels au 31 octobre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 1999, vol. 530, fol. 49, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, société civile

Signature

(53122/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

S.C.I. GEESSEKNAEPPCHEN, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Suite à une décision de l'assemblée générale des associés le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante:

L-2146 Luxembourg 55-57, rue de Merl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(53092/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

SEGECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 30, Val St André.

R. C. Luxembourg B 58.501.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

*Extraits de l'assemblée générale du 30 septembre 1998**- Affectation du résultat:*

Réserve légale	5.285,- LUF
Résultat reporté	100.405,- LUF

- Composition du Conseil d'Administration:

M Guy Lanners, architecte, demeurant à Bascharage;

M André Marker, architecte, demeurant à Luxembourg;

M Jean Miltgen, ingénieur-technicien, demeurant à Schrondeweiler.

- Commissaire aux comptes:

WEBER & BONTEMPS, société civile, avec siège à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

*Experts Comptables & Fiscaux**Réviseurs d'Entreprises*

(53095/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

SEGECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 30, Val St André.

R. C. Luxembourg B 58.501.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 530, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

*Extraits de l'assemblée générale du 25 octobre 1999**- Affectation du résultat:*

Réserve légale	7.886,- LUF
Report à nouveau	149.835,- LUF

- Composition du Conseil d'Administration:

M. Guy Lanners, architecte, demeurant à Bascharage;

M André Merker, architecte, demeurant à Luxembourg;

M Jean Miltgen, ingénieur-technicien, demeurant à Schrondeweiler.

- Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile avec siège à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

*Experts Comptables & Fiscaux**Réviseurs d'Entreprises*

(53094/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

SIGMUND, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.343.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1999, vol. 530, fol. 38, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Signature.

(53096/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

SOPARMECFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.007.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour extrait conforme
SOPARMECFIN S.A.

Signatures

(53099/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

GR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirteen of October.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

The company SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED., with registered office in Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, duly represented by Ms Esther de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 13th of October 1999.

Said proxy shall be signed *ne varietur* by the above-named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above-named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1^{er}. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the corporation is GR LUX, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the corporation is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 6. The capital of the corporation is fixed at thirteen thousand euros (EUR 13,000.-), divided into thirteen (13) parts of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

Art. 7. Parts may be freely transferred between participants. Transfer of parts *inter vivos* to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 8. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights, they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 9. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 10. The company is administered by one or more managers (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undefined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

Art. 11. Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

Art. 12. The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on December 31, 2000.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. In case of dissolution of the corporation, each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 15. In case of dissolution of the corporation, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 16. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The statutes having thus been established; the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

1. SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED., prenamed 13 parts

Total: 13 parts

All the parts have been paid up of one hundred per cent (100%), whereof the sole participant gives himself receipt and discharge.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) at its disposal, proof of which is furnished.

Estimation - Expenses

For the purpose of registration the subscribed capital is evaluated at five hundred and twenty-four thousand four hundred and eighteen Luxembourg francs (LUF 524,418.-).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs (50,000.-).

Minutes

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above-named participant exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined period,

a) Mark Naylor Huntley, Banker, residing in Guernsey.

b) Laurence Shannon McNairn, Accountant, residing in Guernsey

c) Paul Michael Everitt, Company Director, residing in Guernsey

who are invested with the broadest powers to act in all circumstances in the name of the company under their individual signature.

2) The registered office of the company is fixed at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version. In case of divergences between the French and the English version. The English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize octobre.
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à Guernesey, Iles Anglo-Normandes GY1 3QL, Barfield House, Avenue St. Julian's, Port St. Peter
ici représentée par Madame Esther de Vries, Conseil économique, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 octobre 1999

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GR LUX, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par treize parts sociales (13) de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2000.

Art. 13. Chaque année, au dernier jour de décembre sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

1. La société SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED, prénommée 13 parts

Total: 13 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cinq cent vingt-quatre mille quatre cent dix-huit francs luxembourgeois (LUF 524.418,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Mark Naylor Huntley, Banquier, demeurant à Guernesey,

b) Laurence Shannon McNaim, Comptable, demeurant à Guernesey,

c) Paul Michael Everitt, Directeur de société, demeurant à Guernesey,

qui auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

2) Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. De Vries, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 120S, fol. 12, case 11. – Reçu 5.244 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 novembre 1999.

P. Bettingen.

(53135/202/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1999.

ZUKUNFT ANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.204.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZUKUNFT ANLAGEN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 518 du 15 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marinette Bacaille, employée privée, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Michèle Bajard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Muriel Tixier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Décision de convertir le capital social de la société en Euros pour le passer de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 24,789 EUR (vingt-quatre virgule sept cent quatre-vingt-neuf Euros).

2. Suppression du capital autorisé.

3. Décision d'augmenter le capital de la société à raison de 236,75 EUR (deux cent trente-six Euros soixante-quinze cents) pour le porter de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six soixante-neuf cents) à 31.250,- EUR (trente et un mille deux cent cinquante Euros) par augmentation de la valeur nominale de chaque action de 0,211 EUR (zéro virgule deux cent onze Euros) à 25,- EUR (vingt-cinq Euros) et de 44.750,- EUR (quarante-quatre mille sept cent cinquante Euros) pour le porter de 31.250,- EUR (trente et un mille deux cent cinquante Euros) à 76.000,- EUR (soixante-seize mille Euros) par la création et l'émission de 1.790 (mille sept cent quatre-vingt-dix (1.790) actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

4. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital du franc luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au taux de change égal à 40,3399,- LUF pour 1,- EUR applicable dès le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide également de changer tous les comptes dans les livres de la société de Francs Luxembourgeois en Euros.

Suite à cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (30.986,69,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept cent quatre-vingt-neuf Euros (24,789,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital converti à concurrence de deux cent trente-six Euros soixante-quinze cents (236,75 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) par versement sur chaque action par les actionnaires actuels du montant nécessaire de façon à ce que la valeur nominale sera, après l'augmentation, de vingt-cinq Euros (25,- EUR).

Preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui constate expressément que la somme de deux cent trente-six Euros soixante-quinze cents (236,75 EUR) a été entièrement libérée de sorte que ladite somme est à la disposition de la société à partir de ce jour.

Après cette augmentation, le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter encore le capital social à concurrence de quarante-quatre mille sept cent cinquante Euros (44.750,- EUR) pour le porter de trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) à soixante-seize mille Euros (76.000,- EUR) par l'émission de mille sept cent quatre-vingt-dix (1.790) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes:

PHILADELPHIA CREDIT AND COMMERCE, ayant son siège social au Delaware,

ici représentée par Madame Muriel Tixier, prédite,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 octobre 1999,

laquelle société déclare souscrire les mille sept cent quatre-vingt-dix (1.790) actions nouvelles, l'actionnaire minoritaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Les mille sept cent quatre-vingt-dix (1.790) actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de quarante-quatre mille sept cent cinquante Euros (44.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

La prédite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-seize mille Euros (76.000,- EUR), représenté par trois mille quarante (3.040) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les augmentations du capital social d'un montant total de quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-quinze cents (44.986,75 EUR) sont évaluées à un million huit cent quatorze mille sept cent soixante et un francs luxembourgeois (1.814.761,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bacaille, M. Bajard, M. Tixier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 120S, fol. 2, case 9. – Reçu 18.158 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 novembre 1999.

G. Lecuit.

(53124/220/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

ZUKUNFT ANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 novembre 1999.

G. Lecuit.

(53125/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

LION COCKPIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport Findel.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur Théo Bodem, mécanicien d'avions, demeurant à Mertzig,
2. - Monsieur Bertram Poel, directeur de société, demeurant à Wecker.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de LION COCKPIT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une auberge, d'un hôtel et d'un foyer pour le personnel navigant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en cent (100) actions de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Théo Bodem, prèdit, cinquante actions	50 actions
2. - Monsieur Bertram Pohl, prèdit, cinquante actions	50 actions
Total: cent actions	100 actions

Toutes les actions ont été intègralement souscrites et libèrèes par un versement en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être crèes, au choix du propriètaire, en titres unitaires ou en certificats reprèsentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procèder au rachat de ses actions au moyen de ses rèserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire dèsirant vendre ou cèder des actions à un tiers non-actionnaire devra prèalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de cèder ses actions et le conseil devra on avertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit prèfèrentiel d'opter pour l'achat de la totalitè des actions en question en proportion des actions qu'ils dètiennent dans un dèlai de trente (30) jours après la date de l'offre. La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminuè en une ou plusieurs tranches par une dècision de l'assemblée gènèrale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée gènèrale au conseil d'administration.

L'assemblée gènèrale appelèe à dèlibèrer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformèment à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription prèfèrentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à faire, sous les conditions dèfinies à l'article 32-3 (5) deuxièmè alinèa de la mêmè loi, cette augmentation de capital.

Art. 5. La société est administrèe par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommè par l'assemblée gènèrale, les administrateurs et le commissaire aux comptes, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée gènèrale, lors de sa premièrè rùnion, procède à l'èlection dèfinitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nècessaires ou utiles à la rèalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas rèservè à l'assemblée gènèrale par la loi ou les prèsents statuts est de sa compètence.

Le Conseil d'Administration ne peut dèlibèrer que si la majoritè de ses membres est prèsente ou reprèsentèe, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnè par écrit, tèlègramme ou tèlex, ètant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent èmettre leur vote par écrit, tèlègramme ou tèlex.

Les dècisions du Conseil d'Administration sont prises à la majoritè des voix; en cas de partage, la voix de celui qui prèside la rùnion est prèpondèrante.

Le Conseil peut dèlèguer toute partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalièrè ainsi que la reprèsentation à un ou plusieurs administrateurs, gèrants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommès pour une durèe qui ne peut dèpasser six ans, rèeligibles et toujours rèvocables.

Art. 8. L'annèe sociale commence le premier janvier et finit le trente et un dècembre de chaque annèe.

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui mêmè pour finir le trente et un dècembre deux mille.

Art. 9. L'assemblée gènèrale annuelle se rùnion selon les jour et heure qui seront dèterminès par le conseil d'administration, au siège social ou à tout autre endroit à dèsigner dans les convocations et pour la premièrè fois en l'an deux mille.

Art. 10. Les convocations pour les assemblèes gènèrales sont faites conformèment aux dispositions lègales. Elles ne sont pas nècessaires lorsque tous les actionnaires sont prèsents ou reprèsentès, et qu'ils dèclarent avoir eu prèalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut dècider que pour pouvoir assister à l'assemblée gènèrale, le propriètaire d'actions doit en effectuer le dèpôt cinq jours avant la date fixèe pour la rùnion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf les restrictions imposèes par la loi.

Art. 11. L'assemblée gènèrale des actionnaires a les pouvoirs les plus ètendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intèressent la société.

Elle dècide de l'affectation et de la distribution du bènèfice net.

Art. 12. Sous rèsèrve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisè à procèder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - A. - Monsieur Bertram Pohl, prêtre,
 - B. - Monsieur Théo Bodem, prêtre, et
 - C. - Monsieur Alain Storm, administrateur de société, demeurant à L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen.
 Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2005.
3. - Est appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes: la société anonyme FIDUCIAIRE PREMIUM, avec siège à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2005.
4. - La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature de Monsieur Bertram Pohl, prêtre, soit par la seule signature de Monsieur Théo Bodem, prêtre.
5. - L'adresse du siège social de la société est établie à L-1110 Luxembourg, Aéroport Findel, Immeuble Cargo Lion. Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Bodem, B. Pohl, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 1999, vol. 854, fol. 49, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1999. N. Muller.
(53136/224/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1999.

MAKY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) La société EUROPEAN TIME MANAGEMENT SA, avec siège à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Fernand Sassel; expert-comptable, demeurant à Munsbach, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.
- 2) La société EUROCONSEIL S.A., avec siège à Saffrey Square Suite 205 Bank Lane- Nassau/Bahamas, ici représentée par Monsieur Fernand Sassel, préqualifié, en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de MAKY HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Bereldange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'alinéation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société EUROPEAN TIME MANAGEMENT, préqualifiée	309 actions
2) La société EUROCONSEIL S.A., préqualifiée	<u>1 action</u>
Total: trois cent dix actions	310 actions

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de rassemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2000.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les souscriptions, les achats et ventes de titres de participation, d'actions, d'options sur actions ne peuvent être décidés que par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois d'octobre à 14.00 heures et pour la première fois en 2001.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2. - Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Fernand Sassel, préqualifié,

b) Monsieur Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, demeurant à Blaschette,

c) Monsieur Gerd Gebhard, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., avec siège à Moutfort.

4. - Le siège social de la société est fixé à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twelfth of November.
Before Us, Maître Georges d'Huart, notary, residing at L Pétange.

There appeared:

1. EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., having its registered office in Tortola (BVI), here represented by Mr Fernand Sassel, chartered accountant, residing in L-Munzbach, by virtue of a proxy attached to this deed
2. EUROCONSEIL S.A., having its registered office in Nassau (Bahamas), here represented by Mr Fernand Sassel, aforesaid, by virtue of a proxy attached to this deed.

Said appearing parties have established as follows the articles of incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be MAKY HOLDING S.A. Said company shall have its registered office in L-Bereldange.

It can be transferred to any other city in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors. The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, always remaining, however, within the limits of the law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by three hundred ten (310) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Subscription of the capital

The corporate capital has been subscribed as follows:

1. EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., aforesaid, three hundred nine shares	309
2. EUROCONSEIL S.A., aforesaid, one share	<u>1</u>
	310

The shares have all been fully paid up in cash so that thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Unless otherwise specified by law, the shares shall be in bearer or registered form at the option of the shareholders. The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Art. 4. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the articles of incorporation, the board of directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The board of directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter telegramme, telex or telefax, being permitted. Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The board of directors may delegate its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound either by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Art. 8. The board of directors may decide to pay interim dividends with the approval of the statutory auditor.

Art. 9. The accounting year shall begin on the first of January and end on thirty-first of December of each year. Exceptionally, the first accounting year starts today and shall end 2000 on the thirty-first of December.

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

The subscriptions, the buying and selling of participations, shares, options on shares can only be decided by the general meeting of shareholders voting with the quorum of majority. Every shareholder is entitled to participate in the votes of the general meeting either personally or through an attorney who may be shareholder or not.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the first Thursday of October at 14.00 in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices and for the first time in 2001.

Art. 12. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915. as amended on commercial companies, the law of July 31st, 1929, on holding companies.

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the law of trading companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable reason of its organization amounts to approximately fifty thousand Luxembourg francs (LUF 50,000.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
2. Are appointed as directors:
 - a) Mr Fernand Sassel, aforesaid
 - b) Mr Alhard yon Ketelhodt, chartered accountant, residing in L-Blaschette
 - c) Mr Gerd Gebhard, chartered accountant, residing in L-Luxembourg.
3. Is appointed as statutory auditor EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., having its registered office in L-Moutfort.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present deed by notary was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and explained to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Signé: F. Sassel, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1999, vol. 854, fol. 52, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 novembre 1999.

G. d'Huart.

(53137/207/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1999.

INTURM SOCIETE HOLDING, URMET INTERNATIONAL SOCIETE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.293.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(53118/226/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1999.

NORIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, représenté par Monsieur Olivier Dorier, employé privé, demeurant à Olm, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 20 octobre 1999, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding, dénommée NORIM S.A.

Art. 2. La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 4. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente juin 2000.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'octobre de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, cinq cents actions	500
2) Monsieur Luc Braun, préqualifié, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 60.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. - Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président du conseil d'administration,

b) Monsieur Luc Braun, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué,

c) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

3. - Est nommée commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

4. - Le mandat des administrateurs et commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 30 juin 2000.

5. - L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Dorier, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 120S, fol. 7, case 12. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

P. Frieders.

(53140/212/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1999.

ACQUATICA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.729.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 12 novembre 1999, vol. 530, fol. 53, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 2 août 1999 que:

Délibération

L'assemblée élit le nouveau conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine assemblée générale:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio.

Administrateur: Monsieur Gino Federici.

Administrateur: Maître René Faltz.

Commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Luc Jourdan.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer comme:

Président

Administrateur-délégué: Monsieur Francesco Signorio.

Administrateur-délégué: Monsieur Gino Federici.

Monsieur Francesco Signorio et Monsieur Gino Federici auront tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(53147/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1999.
